



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/51  
31 octobre 1999

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU  
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Vingt-neuvième réunion  
Beijing, 24-26 novembre 1999

**PLAN DU SECTEUR DU TABAC POUR L'ÉLIMINATION DU CFC-11 EN CHINE**  
(soumis par l'ONUDI)

Ce document comprend :

Première partie : Une note du Secrétariat du Fonds décrivant le contexte de  
la stratégie du secteur du tabac de la Chine

Deuxième partie : Le plan du secteur du tabac pour l'élimination du CFC-11 en Chine

## PREMIÈRE PARTIE

### (Note du Secrétariat)

La présente note, rédigée par le Secrétariat du Fonds, décrit le contexte de la Stratégie du tabac de la Chine.

#### Contexte

1. Le Comité exécutif, à sa 15<sup>e</sup> réunion, a approuvé un amendement du programme de pays de la Chine (UNEP/OzL.Pro/ExCom/15/45 paragraphe 77) afin d'inclure, dans le secteur de l'expansion du tabac, la consommation de CFC qui ne figurait pas dans le programme de pays approuvé.
2. L'amendement du programme de pays mentionnait une stratégie d'élimination proposée par le Gouvernement chinois pour ce secteur. Le Gouvernement a retenu la technologie au dioxyde de carbone pour remplacer les CFC dans l'expansion du tabac. L'amendement du programme de pays comparait différentes options de mise en œuvre de la stratégie, à savoir importer des unités d'expansion au dioxyde de carbone, obtenir le transfert de technologie pour la fabrication locale d'unités d'expansion, et des combinaisons de ces deux options. Après analyse, c'est l'option consistant à obtenir la technologie pour fabriquer localement les machines, pour un surcoût estimé à 94,4 millions \$US qui l'a emporté. L'approbation de l'amendement du programme de pays ne signifiait cependant pas que les projets compris dans l'amendement ou leur niveau de financement étaient approuvés.

#### Le plan du secteur du tabac pour l'élimination du CFC-11 en Chine

3. À sa 24<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a approuvé, au titre du programme de travail de l'ONUDI, une demande du gouvernement de la Chine pour l'élaboration d'un plan du secteur du tabac visant l'élimination du CFC-11 en Chine. L'ONUDI a terminé le travail et soumis ce document à l'attention du Comité exécutif.
4. Le document décrit en détail:
  - a) La situation actuelle de l'industrie du tabac en Chine, les technologies utilisées pour l'expansion du tabac, notamment les technologies à base de CFC et de dioxyde de carbone, la consommation de CFC-11 pour le gonflage du tabac, et les politiques et actions envisagées par le gouvernement de la Chine pour éliminer cette utilisation du CFC-11.
  - b) Le choix, par le gouvernement de la Chine, de la technologie d'expansion du tabac à base de dioxyde de carbone pour remplacer la technologie à base de CFC-11, en raison de son bon rapport coût-efficacité et du fait qu'elle est disponible partout.

- c) La stratégie d'élimination du gouvernement de la Chine qui propose l'élimination complète du CFC-11 avant le 30 juin 2006 par la fabrication de matériel à grande capacité à base de dioxyde de carbone.
- d) L'établissement d'un schéma directeur pour réaliser l'élimination proposée du CFC-11, au moyen de la réglementation des importations, des exportations, du commerce et de la fourniture de tabac expansé produit par des techniques à base de CFC-11, et de la production de tabac expansé par des technologies de rechange; l'appui à la mise au point de technologies de rechange, l'amélioration de la qualité, du niveau de capacité et de l'entretien; et l'instauration de programmes de formation et d'assistance technique comme moyens de contrôle de la consommation du CFC-11 dans le secteur du tabac.
- e) Une analyse des surcoûts, notamment les coûts qui seront financés par le Fonds multilatéral (41 millions \$US, dont 1 million \$US pour l'assistance technique) et ceux qui devront être pris en charge par l'industrie en Chine (69,2 millions \$US).
- f) Un plan d'action général prévoyant des objectifs annuels de réduction de la consommation de CFC-11 et la fermeture d'usines de gonflage du tabac, et les besoins de financement, pour la période 2000-2005.
- g) Les dispositions de financement, le mécanisme de fonctionnement et les rôles et responsabilités des institutions participant à la mise en œuvre de ce plan sectoriel.